

Code de vie – Camp des Loisirs du Faubourg

Le code de vie qui suit a été élaboré dans une optique de prévention afin de veiller à la santé et sécurité de tous. Ce code de vie s'applique à tous les enfants et adolescents fréquentant le camp des Loisirs du Faubourg.

Lors de l'inscription de son enfant, le parent s'engage à fournir toutes les informations pertinentes concernant le comportement de son enfant (ex : fonctionnement et interventions à l'école). De plus, le parent s'engage à collaborer avec l'équipe du camp afin de veiller au bon déroulement des activités. Ce code de vie s'applique à tous les enfants et adolescents fréquentant le camp des Loisirs du Faubourg.

Règles

Les règles qui suivent doivent être respectées :

- Respecter, par ses paroles et ses gestes, les autres enfants ainsi que les membres du personnel œuvrant aux Loisirs du Faubourg;
- Respecter les locaux et le matériel du camp;
- Toujours rester avec l'animateur du groupe ou avoir la permission au préalable de quitter le groupe;
- Participer aux activités du groupe et du camp;
- Collaborer avec les membres du personnel du camp de jour;

Interventions

Si une ou la majorité de ces règles ne sont pas respectées, les conséquences suivantes seront mises en place :

- L'animateur du groupe donne **deux avertissements verbaux** à l'enfant qui contrevient aux règles du camp. L'animateur informe, la journée même, le parent des comportements de l'enfant;
 - Ensuite, si les comportements persistent malgré les avertissements, une **fiche réflexive** sera remplie par l'enfant et l'animateur du groupe. Le parent est informé et doit signer la fiche réflexive;
 - Si toutes ces interventions sont réalisées et que les comportements de l'enfant se maintiennent, des **codes de vie** seront appliqués.
- **Premier code de vie** : Le parent est informé de la situation par un(e) superviseur(e), un(e) intervenant(e) ou par la direction du camp de jour. Le parent signe le code de vie.
 - **Deuxième code de vie** : Le parent est appelé immédiatement et est informé par un(e) superviseur(e), un(e) intervenant(e) ou par la direction du camp de jour de la situation. Le parent vient chercher son enfant et signe le code de vie.
 - **Troisième code de vie** : Le parent est appelé immédiatement et est informé par un(e) superviseur(e), un(e) intervenant(e) ou par la direction du camp de jour de la situation. Le parent vient chercher son enfant, qui sera expulsé pour 24h (1 jour ouvrable), et signe le code de vie.
 - **Quatrième code de vie** : Le parent est appelé immédiatement et est informé par un(e) superviseur(e), un(e) intervenant(e) ou par la direction du camp de jour de la situation. Le parent vient chercher son enfant, qui sera expulsé pour 48h (2 jours ouvrables), et signe le code de vie.
 - **Cinquième code de vie** : Le parent est appelé immédiatement et est informé par un(e) superviseur(e) ou un(e) intervenant(e) et la direction du camp de jour de la situation. Le parent vient chercher son enfant, qui sera expulsé pour le restant de l'été, et signe le code de vie.

*Un outil visuel est joint en annexe afin de synthétiser l'information.

Gestes de violence

Il est à noter que si un enfant pose un geste de violence verbale ou physique envers un membre du personnel ou tout autre enfant, la politique de **tolérance zéro** entrera en vigueur. Selon cette politique, le parent est appelé immédiatement et est informé du geste posé par son enfant. Le parent sera responsable de venir chercher son enfant. À son retour au camp de jour, des mesures de sécurité seront imposées et l'enfant devra présenter des excuses à l'individu impliqué.

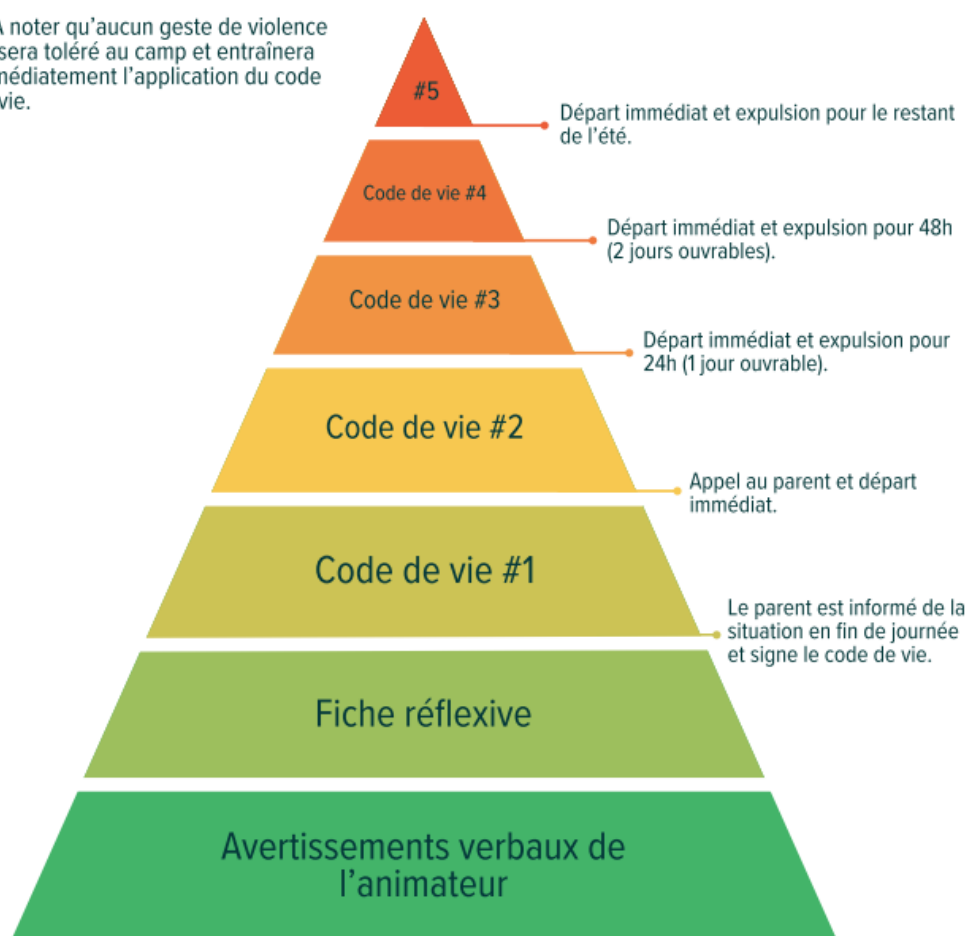
Intégration

Selon les comportements de l'enfant au camp de jour, il est possible que l'équipe de gestion juge nécessaire d'effectuer une recommandation auprès de la Ville de Québec afin que l'enfant reçoive un accompagnement. Cette recommandation permettra au camp de mettre en place des mesures d'accommodements afin que l'intégration de l'enfant soit facilitée. Le parent sera informé des démarches entreprises par le camp des Loisirs du Faubourg.

Code de vie

Camp des Loisirs du Faubourg

***À noter qu'aucun geste de violence ne sera toléré au camp et entraînera immédiatement l'application du code de vie.



*Document élaboré selon les informations du guide de Code de vie - Camp des Loisirs du Faubourg